

# Conférence de presse conjointe de Roland Dumas et Elisabeth Guigou (Oslo, 4 juin 1992)

**Légende:** Le 4 juin 1992, à la réunion des ministres des Affaires étrangères des Douze à Oslo, Roland Dumas, ministre français des Affaires étrangères et Elisabeth Guigou, ministre français délégué aux Affaires européennes, décrivent la situation de l'intégration européenne après le refus du Danemark de ratifier le traité de Maastricht.

**Source:** La politique étrangère de la France. Texte et documents. Mai-Juin 1992. Paris: Ministère des Affaires étrangères-Service d'Information et de Presse. ISSN 0180-9563.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française

**URL**:

 $http://www.cvce.eu/obj/conference\_de\_presse\_conjointe\_de\_roland\_dumas\_et\_elisabeth\_guigou\_oslo\_4\_juin\_1992-fr-9811a3b9-59e5-49c8-820a-128c04b08e2a.html$ 

1/4

Date de dernière mise à jour: 04/09/2012

04/09/2012



Conférence de presse conjointe du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères, M. Roland Dumas et de Mme Elisabeth Guigou, Ministre délégué aux Affaires européennes (Oslo, 4 juin 1992)

## Ratification des accords de Maastricht - Vote danois

Mesdames et Messieurs, nous nous retrouvons donc pour vous rendre compte des travaux de la réunion exceptionnelle du Conseil des ministres des Affaires étrangères de la Communauté, convoqués par la présidence portugaise. Cette réunion avait pour objet l'examen de la situation après le vote intervenu sur la loi référendaire au Danemark.

Je voudrais tout d'abord dire que cette réunion a été conduite de façon très sérieuse. Elle s'est déroulée dans une atmosphère de grande compréhension à l'égard du Danemark et a manifesté une volonté politique clairement exprimée par les différentes délégations. Vous avez peut-être déjà en main le communiqué. Il s'agit d'un communiqué extrêmement bref ; quatre paragraphes, dix lignes. Et ce sont les communiqués les plus brefs qui sont très souvent les plus expressifs.

C'est le cas aujourd'hui. Les conclusions de cette réunion au cours de laquelle nous nous sommes exprimés Mme Guigou et moi-même, au nom de la délégation française, nous donnent entière satisfaction. Les principaux points qui ont été développés par la délégation française ont été repris dans leur ensemble. Je dois dire que bien d'autres délégations ont exprimé des points de vue tout à fait voisins. La France a estimé en effet que dans la circonstance actuelle, il convenait de délivrer un message fort et clair à l'ensemble de la Communauté dans la perspective de la ratification du traité qui a été signé à Maastricht. Notre souhait qui a été retenu était de maintenir la cohésion actuelle des Douze et de faire en sorte que le Danemark ne soit pas écarté de la marche en avant de la construction européenne et en particulier de l'union politique.

# Poursuite de la procédure de ratification

Premièrement, nous avons entendu en début de séance un rapport très complet de M. Elleman-Jansen qui a exprimé également ce désir.

Deuxièmement, nous avons souhaité le maintien de la procédure actuelle ; ce point de vue a été partagé par les Etats membres.

Troisièmement, le maintien du texte tel qu'il est, c'est-à-dire dans son existence et sa réalité puisque le texte est signé. Nous avons eu l'occasion de développer l'argument qu'un traité international commence à naître et à vivre à partir du moment où il est signé, revêtu des signatures des gouvernements qui l'ont négocié. La phase de la ratification vient ultérieurement.

Quatrièmement - et cela n'était pas le moindre point de cette discussion - ces conclusions maintiennent la porte ouverte pour le Danemark de manière à rendre réelle la perspective de le voir rejoindre le gros du peloton.

Le communiqué traduit assez bien me semble-t-il ces différents points. Le Président a ajouté qu'il y aurait lieu, à la fin des procédures de ratification de se réunir à nouveau pour faire le point de la situation. En même temps que faire le point de la situation, faire le compte : voir si nous ne sommes qu'à Onze ou si nous sommes à Douze ou si nous sommes à moins de Onze, le souhait commun étant que nous nous retrouvions avant le 1<sup>er</sup> janvier 1993 à Douze.

J'ai dit, en commençant, que ces travaux, ces conclusions et ce communiqué nous donnent satisfaction, ils nous mettent surtout en mesure, en ce qui nous concerne, de reprendre le débat tel qu'il a été suspendu au Sénat, dans le cadre de la procédure de modification de la Constitution, préalable indispensable à la ratification elle-même. Nous avons appris du reste avec satisfaction que la conférence des présidents du Sénat avait maintenu la reprise des travaux de la haute assemblée pour mardi prochain, ce qui correspond aux vœux exprimés par le gouvernement puisqu'entre temps, nous souhaitions qu'à Oslo puissent s'exprimer au travers d'une volonté collective le désir de tous de poursuivre la ratification du traité signé à Maastricht.

2/4

04/09/2012



Q - Après cette expérience avec le Danemark, et les difficultés avec la Grande-Bretagne lors du sommet de Maastricht, pensez-vous que la logique d'une Communauté à plusieurs vitesses semble évidente...

### R - Le Ministre

On parle en effet d'une Europe à plusieurs vitesses ; je constate que le cœur de l'Europe reste ce qu'il est, à savoir la Communauté qui veut étendre ses compétences et qui veut devenir une union politique dans les domaines que l'on sait. Que des aménagements aient été sollicités, obtenus, par tel ou tel, n'altère rien de la structure fondamentale de la construction européenne. Le gros de la construction européenne reste commun à tout le monde.

Ce n'est pas parce qu'il y a quelques aspects particuliers, qui du reste sont généralement transitoires, provisoires, que l'on peut en déduire qu'il y aurait une Europe à deux ou trois vitesses. Il y a des accommodements pour des périodes limitées - du moins espérons-le. Ceci étant, la construction européenne poursuit sa marche en avant.

Q - Procédures de ratification...

## R - Mme Guigou

Nous sommes convenus de la façon la plus claire de continuer les procédures de ratification dans les délais prévus, sur la base du traité tel qu'il a été négocié et approuvé. Il est clair - ceci s'est fait en présence évidemment des ministres danois et avec leur accord - que nous ferons le point après que cette procédure de ratification aura été terminée pour voir où nous en sommes et à ce moment-là, nous verrons si nous pouvons appliquer le traité à Douze ou à moins de Douze. Nous aviserons à ce moment là, mais il faut bien distinguer la ratification des traités qui doit se poursuivre sur la base du texte existant et des calendriers prévus, et puis ensuite, l'application qui se fera, nous l'espérons, à Douze. Bien entendu, personne ne peut dicter sa conduite à un quelconque Etat membre.

*Q* - Dérogations éventuelles.

# Pas de renégociation du traité

### R - Le Ministre

Le statut dérogatoire comme vous dites supposerait une renégociation, or, vous voudrez bien vous reporter au texte qui traduit très fidèlement les débats. Il n'est pas question de négociation. Il peut être question qu'un partenaire ayant dit « non » dans un premier temps, dise « oui » dans un deuxième temps. Ce ne doit pas être à la faveur d'une renégociation du traité mais, peut-être simplement par changement d'attitude ou par changement d'opinion après mûre réflexion.

Q - Analyse danoise.

### R - Le Ministre

M. Ellemann-Jansen a fait un rapport très complet à la fois sur les circonstances du vote et il a donné, je crois, une image exacte de l'état de son opinion. Il a expliqué les causes qui à son avis ont conduit à ce résultat et il a souhaité que les partenaires de la Communauté laissent le temps au Danemark de se retourner, comme l'on dit communément ; mais il n'a exclu aucune solution ni écarté aucune hypothèse. Il demande simplement du temps ; j'ai observé qu'il n'avait pas lui-même demandé de renégociation. C'est donc par une évolution interne que les choses pourraient changer, interne au Danemark.

Q - Message dans le « non » du Danemark à l'Europe ?

3 / 4 04/09/2012



## R - Le Ministre

Il y a certainement un message. S'adresse-t-il à l'Europe ? Peut-être. En tout cas, il s'adresse sûrement aux dirigeants danois et aux partis politiques. Nous avons tenu à dire combien nous étions reconnaissants au gouvernement du Danemark de s'être dépensé comme il l'a fait, de s'être déployé dans cette campagne, pour essayer de modifier le résultat que l'on sait. Donc, qu'il y ait un message, c'est vrai. A chacun de l'interpréter.

Q - Les Britanniques n'ont émis aucune réserve sur la poursuite du processus ?

#### R - Le Ministre

Les Britanniques ont souscrit au communiqué tel qu'il vous est présenté, et le communiqué lui-même a fait l'objet d'une discussion à partir d'un projet portugais qui était beaucoup plus long que le projet que vous avez sous les yeux. Il faisait à peu près le double mais il nous est apparu qu'il fallait lui donner un peu plus de tonus, un peu plus de vigueur de façon à rendre le message plus ferme et plus clair. J'espère que nous avons réussi. C'est vous qui nous le direz dans vos commentaires, et je surveillerai le vôtre.

4/4

04/09/2012